

Affaires - Grâce-Hollogne

Bâtis sociaux : André Antoine demande une révision
Philippe Lawson Mis en ligne le 11/12/2007

D'après lui, la décision de louer un logis moyen à l'USC de Grâce-Berleur est viciée. La décision prise par la société locale de logement social de Grâce-Hollogne (SLGH) de louer un logement moyen (appartement Beaulieu) à l'Union communale socialiste (USC) de Grâce-Berleur est viciée par un conflit d'intérêt. Elle doit donc être révisée par les administrateurs de la société. C'est la réponse que le ministre wallon du Logement, André Antoine (CDH) a donnée une question orale du député régional Bernard Wesphael (Ecolo). *"Je pense effectivement qu'il y a un conflit d'intérêt pour les administrateurs qui ont lien avec l'USC. Le code éthique et de déontologie que chaque nouvel administrateur doit signer prévoit clairement que l'administrateur en situation de conflit d'intérêt doit se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote. Ainsi la décision initialement prise doit être revue par le conseil d'administration de la société"* a indiqué le vice-président du gouvernement wallon

Sylvana Carota menacée

En effet, c'est le 26 septembre que la SLGH a pris la décision de louer un logement moyen (un logement privé, mais faisant partie du patrimoine de la SLGH) à l'USC de Grâce-Berleur (une des entités de la commune de Grâce-Hollogne). Michel Simon, le secrétaire de l'USC et administrateur de la société locale de logement, lequel a fait la demande de location au nom de la section locale du parti socialiste, est bien sorti lors des délibérations. Mais la présidente de la SLGH, Désirée Velazquez, également secrétaire adjointe de l'USC a bien pris part au vote. Par ailleurs, les autres administrateurs de la société sont aussi membres des USC de Hollogne et de Bierset Horion Velroux. Mais ils ont également pris part au vote. Interpellée par la situation, la conseillère communale Sylvana Carota (Ecolo) et administrateur de la SLGH a dénoncé les faits et a demandé l'annulation de la décision octroyant le logement à l'USC de Grâce-Berleur. Mais elle a été confrontée à une fin de non-recevoir de la part des administrateurs. *"On m'a répondu que la décision est déjà prise et qu'on ne reviendrait pas dessus. On m'a aussi dit que les autres administrateurs de la SLGH font partie d'une autre USC de Grâce-Hollogne comme s'il y avait trois partis socialistes à Grâce-Hollogne"*, nous avait-elle confié ("La Libre" du 19/11).

Elle a également interpellé des ministres wallons notamment Philippe Courard (PS) et Jean-Claude Marcourt (PS). Sylvana Carota pense bien agir en dénonçant les faits. Mais sa sortie ne semble pas avoir plus à ses collègues administrateurs. *"Un administrateur de la majorité m'a dit qu'à force de jouer avec les vagues, on finit par en subir le ressac. Je suis passée du statut de l'accusatrice à l'accusée. J'ai eu peur, j'ai été très bouleversée par ces propos. Je croyais bien faire"*, dit-elle.

Un autre élément l'avait également interpellé dans le dossier : le montant du loyer. L'appartement était occupé par une dame qui faisait pratiquement office de concierge. Elle se chargeait du nettoyage de la salle situé en dessous de l'appartement et s'acquittait d'un loyer de 198 €. Mais elle a donné un renouveau pour avertir qu'elle souhaitait quitter le logement. L'appartement a été loué à l'USC pour un montant de 220 €, alors qu'il est situé sur une place bien fréquentée de la commune. Le point aurait dû être discuté au dernier conseil d'administration, mais il a été reporté.

Reste à savoir s'il fera partie de l'ordre du jour de la prochaine réunion fixée au 19 décembre.